



“BÂTIR ENSEMBLE”

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 février 2023, à 19h30, au 309 de la 4^{ème} Avenue, à Saint-Paul-de-Montminy, lieu habituel des séances du conseil municipal.

Sont présent(e)s : Messieurs Guy Boivin, Christian Nadeau, Éric Tanguay et Jean-François Mayrand ainsi que madame Marie-Hélène Pilote sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Est absent : Monsieur Serge A. Lavoie.

1. Ouverture de la séance

Constatant le quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h30.

2023-02-07-01 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ajout au point 14. g) Achat d'ordinateurs, l'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur le fonctionnement
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2023
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
7. Administratif :
 - a) Adoption du règlement 2023-01 concernant l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2023
 - b) Procédures de vente pour taxe impayées
 - c) Suivi de l'embauche d'une personne à la direction générale : Offre de C.A.R.E.
 - d) Renouvellement de l'assurance des cyberrisques
8. Incendie et sécurité
 - a) Rapport des activités du Service Incendie pour l'année 2022
 - b) Suivi des inspections et investissement requis
9. Travaux publics
 - a) Suivi des travaux de voirie
 - b) Ajout d'une caméra dans le camion de voirie
 - c) Entente d'entretien du Rang Un
 - d) Ponceau du Ministère des Travaux du Québec (MTQ) en face du 484 de la Route 216
10. Eau potable
 - a) Bris réparé
11. Eaux usées
 - a) Réparation du poste de pompage 2
12. Loisirs
 - a) Rencontre d'information pour la nouvelle formule du terrain de jeux
 - b) Activité disponible pour la semaine de relâche
 - c) Demande d'autorisation du Festival Famille en Fête
 - d) Demande d'autorisation pour le tournoi de baseball 2023
 - e) Participation à Sculpte ton Buton

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité

- a) Suivi de la rencontre citoyenne du 21 janvier dernier et communiqué de presse
- b) Suivi du Comité de Développement
- c) Communication : Offres de services

14. Résolutions diverses

- a) Demande de commandite des finissants de l'École secondaire
- b) Proclamons le 13 mars Journée nationale de la santé mentale positive
- c) Acquisition d'une parcelle de terrain au Rang Rolette Ouest – Monsieur Émile Tanguay
- d) Demande de l'École secondaire pour camp en plein air et patinoire
- e) Appui à la demande déposée au FRR-4 par l'École secondaire
- f) Étude géotechnique et analyse de sol – Projet Route 216
- g) Achat d'ordinateurs

15. Varia ouvert

- a) Message de Daniel Samson sur la Politique familiale municipale
- b) Demande de service de vidange au Rang Un
- c) Programme Rénovation Québec
- d) Synthèse des réalisations pour 2022 et invitation à joindre un comité de bénévoles

16. Période de questions

17. Levée de la séance

3. Période de questions sur le fonctionnement

Monsieur le maire rappelle que les questions pourront être posées à la période de questions prévue.

2023-02-07-02 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JANVIER 2023

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-07-03 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Considérant que la liste des chèques a été détaillée devant l'assistance,

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser le paiement de ces comptes au montant de 231,667.33\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution **2023-02-07-03**.



Claudette Aubé

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

6. Correspondance

Aucune correspondance.

7. Administratif

2023-02-07-04 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-01 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU que la municipalité doit fixer les différents taux d'imposition pour les taxes et les différents tarifs et compensations pour certains biens, services ou activités, afin de recueillir les deniers nécessaires pour pourvoir aux dépenses d'immobilisation, d'entretien et d'administration qu'entend effectuer la municipalité au cours de son année financière 2023;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de dépenses pour la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, pour l'exercice 2023, prévoient les dépenses suivantes :

➤ Administration générale :	496 397 \$
➤ Sécurité publique :	181 969 \$
➤ Transport routier :	646 500 \$
➤ Hygiène du milieu :	323 093 \$
➤ Aménagement, urbanisme, développement et autres :	100 411 \$
➤ Loisirs et culture :	46 299 \$
➤ Remboursement de capital :	371 327 \$
➤ Frais de financement :	286 004 \$
<u>TOTAL :</u>	<u>2 452 000 \$</u>

ATTENDU qu'en vertu desdites prévisions budgétaires, la municipalité doit pourvoir, au cours de l'exercice financier 2023, à la totalité des dépenses prévues;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 10 janvier 2023 ainsi que la présentation de ce règlement de taxation;

ATTENDU que la Municipalité mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les différents taux d'imposition pour les taxes et les différents tarifs et compensations pour l'année financière 2023 et de prévoir les modalités liées au versement de ces sommes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR GUY BOVIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC TANGUAY, ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier 2023, sur toute unité d'évaluation imposable inscrite au rôle d'évaluation en vigueur, une taxe foncière générale basée sur la valeur de ces unités telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière, au taux de 1.0078 \$ par 100 \$ d'évaluation se répartissant ainsi :

Taxe foncière : 0,9207 \$

Taxe police : 0,0871 \$

ARTICLE 3. TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES – OBJETS DIVERS

Afin d'acquitter les remboursements en capital et intérêts du service de la dette des différents règlements d'emprunt en vigueur et dont le remboursement, en tout ou en partie, est prévu à même une taxe à l'évaluation foncière, ce conseil fixe les taux de taxes foncières spéciales, par 100 \$ d'évaluation, comme suit :

- Camion incendie (Règlement n° 2007-05) :	0,0242 \$
- Travaux – eau potable (Règlement n° 2007-07) :	0.0095 \$
- Aqueduc, égout, voirie et travaux connexes (12 ^e Rue) – (Règlement n° 2010-05) :	0.0032 \$
- Réfection du Rang 3 (Règlement 2017-01) :	0,0009 \$
- Travaux – Assainissement des eaux usées (Règlements 2011-03 et 2013-03) :	0,0223 \$

ARTICLE 4. TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES – FOND DE ROULEMENT RÈGLEMENT N° 2010-06

Non applicable car le fond est totalement remboursé.

ARTICLE 5. TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES – EAU POTABLE (RÈGLEMENT N° 2007-07)

Afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le *Règlement no 2007-07*, il est prévu une compensation sur la base de chaque unité imposable desservie par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'en fonction de la répartition prévue à l'article 7 de ce règlement. Pour les fins de l'exercice financier 2023, en tenant compte des données apparaissant au rôle d'évaluation foncière, la valeur d'une unité est établie à 169 \$.

ARTICLE 6. TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES – AQUEDUC, ÉGOUT, VOIRIE ET TRAVAUX CONNEXES (12^E RUE) – (RÈGLEMENT N° 2010-05)

Afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le *Règlement no 2010-05*, il est prévu une compensation sur la base de chaque unité imposable desservie par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'en fonction de la répartition prévue à l'article 7 de ce règlement. Pour les fins de l'exercice financier 2023, en tenant compte des données apparaissant au rôle d'évaluation foncière, la valeur d'une unité est établie à 57 \$.

ARTICLE 7. TARIF POUR L'AQUEDUC

Pour pourvoir au paiement des dépenses d'opération et d'administration pour l'aqueduc, il est exigé et il sera prélevé, pour l'exercice financier 2023, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable bénéficiant ou susceptible de bénéficier du service d'aqueduc, selon l'une ou l'autre des catégories mentionnées ci-après, une compensation pour la fourniture de l'eau. Cette compensation est en fonction des catégories d'immeubles ci-après énumérées. Pour les fins de l'exercice financier 2023, la valeur d'une unité est fixée à 257 \$.

Catégories d'immeubles		Unité
A.	Résidence unifamiliale	1 unité
B.	Immeuble résidentiel autre que résidence unifamiliale (à logement) :	
	Immeuble de 1 à 3 logements	1 unité pour 1 logement + 0,8 unité par logement additionnel
	Immeuble de 3 à 5 logements	2,6 unités pour 3 logements + 0,7 unité par logement additionnel
	Immeuble de 5 à 8 logements	4 unités pour 5 logements + 0,5 unité par logement additionnel
	Immeuble de 8 logements et plus	5,5 unités pour 8 logements + 0,3 unité par logement additionnel
C.	Chalet	0,5 unité
D.	Ferme	2 unités
E.	Commerce	1,25 unité

En fonction du calcul du nombre d'unités attribué à chaque catégorie d'immeuble prévu au tableau précédant, la valeur de chacune des catégories d'immeuble correspond à ce qui suit :

Catégories d'immeubles		Valeur
A.	Hôtel, motel, auberge, maison de chambre ou gîte	321 \$
B.	Restaurant, café, bistro et casse-croûte	321 \$
C.	Magasin de détail, épicerie, boucherie, salon de coiffure et salon d'esthétique	321 \$
D.	Garage ou station de service	321 \$
E.	Banque, succursale de banque ou caisse populaire	321 \$
F.	Manufacture, usine ou établissement industriel quelconque	321 \$
G.	Médecin, avocats et notaires	321 \$
H.	Location de biens ou de services (autobus, taxi, ambulance, entrepreneur d'assurances, garderie, bureau d'assurances dans une résidence, etc.)	321 \$
I.	Institution de charité ou fabrique	0 \$
J.	Exploitation agricole enregistrée	514 \$
K.	EAE avec érablière	514 \$
L.	EAE avec animaux d'élevage	514 \$
M.	Commerce avec un logement	578 \$
N.	Pour tout autre établissement commercial ou professionnel non compris ou prévu au présent article	321 \$
O.	Résidence unifamiliale	257 \$
P.	Maison avec 2 logements	463 \$
Q.	Maison avec 3 logements	668 \$
R.	Maison avec 4 logements	848 \$
S.	Maison avec 5 logements	1 028 \$
T.	Maison avec 6 logements	1 157 \$
U.	Maison avec 7 logements	1 285 \$
V.	Maison avec 8 logements	1 414 \$
W.	Chalet	129 \$

Lorsqu'une unité d'évaluation comporte une piscine, un tarif de 75.00 \$ est exigé et sera prélevé, en plus de tout autre tarif ou compensation applicable pour le service d'aqueduc.

ARTICLE 8. TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES – SECTEUR ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.

Afin de pourvoir à 82% du remboursement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par les *Règlements no 2011-03 et 2013-03*, il est prévu une compensation sur chaque unité imposable située à l'intérieur du bassin desservi par le système d'assainissement des eaux usées ainsi qu'en fonction des catégories d'immeubles prévues à l'article 7 de ce règlement. Pour les fins de l'exercice financier 2023, en tenant compte des données apparaissant au rôle d'évaluation foncière, la valeur d'une unité est établie à 415 \$.

ARTICLE 9. TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES – SECTEUR ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – NOUVEAUX USAGERS

Afin de pourvoir à 3% du remboursement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par les *Règlements no 2011-03 et 2013-03*, il est prévu une compensation sur chaque unité imposable qui pourra être nouvellement raccordée au réseau d'assainissement des eaux usées et qui est située à l'intérieur du bassin desservi par ledit système d'assainissement des eaux usées; le tout en fonction des catégories d'immeubles prévues à l'article 7 de ce règlement. Pour les fins de l'exercice financier 2023, en tenant compte des données apparaissant au rôle d'évaluation foncière, la valeur d'une unité est établie à 55 \$.

ARTICLE 10. TARIF POUR L'ÉGOUT

Pour pourvoir au paiement des dépenses d'opération et d'administration pour l'égout, il est exigé et il sera prélevé, pour l'exercice financier 2023, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable bénéficiant ou susceptible de bénéficier du service d'égout, selon l'une ou l'autre des catégories mentionnées ci-après, une compensation pour la fourniture de l'égout. Cette compensation est en fonction des catégories d'immeubles ci-après énumérées.

Catégories d'immeubles		Valeur
A.	Hôtel, motel, auberge, maison de chambre ou gîte	337 \$
B.	Restaurant, café, bistro et casse-croûte	337 \$
C.	Magasin de détail, épicerie, boucherie, salon de coiffure et salon d'esthétique	337 \$
D.	Garage ou station de service	337 \$
E.	Banque, succursale de banque ou caisse populaire	337 \$
F.	Manufacture, usine ou établissement industriel quelconque	337 \$
G.	Médecin, avocats et notaires	337 \$
H.	Location de biens ou de services (autobus, taxi, ambulance, entrepreneur d'assurances, garderie, bureau d'assurances dans une résidence, etc.)	337 \$
I.	Institution de charité ou fabrique	0 \$
J.	Exploitation agricole enregistrée	506 \$
K.	EAE avec érablière	506 \$
L.	EAE avec animaux d'élevage	506 \$
M.	Commerce avec un logement	590 \$
N.	Pour tout autre établissement commercial ou professionnel non compris ou prévu au présent article	337 \$
O.	Résidence unifamiliale	253 \$
P.	Maison avec 2 logements	506 \$
Q.	Maison avec 3 logements	759 \$
R.	Maison avec 4 logements	1 012 \$
S.	Maison avec 5 logements	1 265 \$
T.	Maison avec 6 logements	1 518 \$
U.	Maison avec 7 logements	1 771 \$
V.	Maison avec 8 logements	2 024 \$
W.	Chalet	127 \$

11. TARIF POUR LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour pourvoir au paiement des dépenses d'opération et d'administration pour la cueillette et la disposition des matières résiduelles, il est exigé et il sera prélevé, pour l'exercice financier 2023, de chaque propriétaire bénéficiant ou susceptible de bénéficier d'un immeuble imposable selon l'une ou l'autre des catégories mentionnées ci-après, une compensation pour la fourniture du service de cueillette des matières résiduelles. Cette compensation est en fonction des catégories d'immeubles ci-après énumérées.

Catégories d'immeubles		Valeur
A.	Hôtel, motel, auberge, maison de chambre ou gîte	254 \$
B.	Restaurant, café, bistro et casse-croûte	254 \$
C.	Magasin de détail, épicerie, boucherie, salon de coiffure et salon d'esthétique	254 \$
D.	Garage ou station de service	254 \$
E.	Banque, succursale de banque ou caisse populaire	254 \$
F.	Manufacture, usine ou établissement industriel quelconque	254 \$
G.	Médecin, avocats et notaires	254 \$
H.	Location de biens ou de services (autobus, taxi, ambulance, entrepreneur d'assurances, garderie, bureau d'assurances dans une résidence, etc.)	254 \$
I.	Institution de charité ou fabrique	0 \$
J.	Exploitation agricole enregistrée	254 \$
K.	EAE avec érablière	254 \$
L.	EAE avec animaux d'élevage	254 \$
M.	Commerce avec un logement	457 \$
N.	Pour tout autre établissement commercial ou professionnel non compris ou prévu au présent article	254 \$
O.	Résidence unifamiliale	203 \$
P.	Maison avec 2 logements	406 \$
Q.	Maison avec 3 logements	609 \$
R.	Maison avec 4 logements	812 \$
S.	Maison avec 5 logements	1 015 \$
T.	Maison avec 6 logements	1 218 \$
U.	Maison avec 7 logements	1 421 \$
V.	Maison avec 8 logements	1 624 \$
W.	Chalet	132 \$

Catégories d'immeubles		Valeur
X.	Immeuble avec contenant métallique à déchet de 2 verges cubes et plus	372 \$

ARTICLE 12. TARIF – VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

Pour assumer la quote-part de la municipalité à l'égard de la compétence de la MRC en matière de vidange de fosse septique, la municipalité assujettie au paiement d'une tarification, tout propriétaire d'un bâtiment dont les installations septiques et d'égout ne sont pas reliées directement à un réseau d'égout municipal ou privé autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Cette tarification, sous forme de compensation, est établie comme suit :

- Pour une résidence permanente (une vidange aux 2 ans) : 139.00 \$/année
- Pour une résidence saisonnière (une vidange aux 4 ans) : 70.00 \$/année

Pour toute autre vidange, autre que celles prévues à la fréquence ci-haut mentionnée : le tarif correspond au coût assumé par la MRC de Montmagny pour ladite vidange et transmis à la municipalité. Cette tarification est exigée du propriétaire de l'immeuble desservi par la fosse vidangée.

ARTICLE 13. COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU RANG ROLETTE OUEST

Pour pourvoir au paiement des dépenses d'opération et d'administration du déneigement du secteur du Rang Rolette Ouest, il est exigé et il sera prélevé, pour l'exercice financier 2023, du propriétaire de chaque unité d'évaluation imposable concernée par le déneigement du Rang Rolette Ouest, bénéficiant ou susceptible de bénéficier du service de déneigement du Rang Rolette Ouest, une compensation établie à 160 \$.

ARTICLE 14. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300 \$. La date ultime où peut être fait ce versement est le 30^e jour qui suit l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300 \$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 8 versements, selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

- Premier : 30 jours après l'expédition du compte : 12.5 %
- Deuxième : 1^{er} mai 2023 : 12.5 %
- Troisième : 1^{er} juin 2023 : 12.5 %
- Quatrième : 3 juillet 2023 : 12.5 %
- Cinquième : 1^{er} août 2023 : 12.5 %
- Sixième : 1^{er} septembre 2023 : 12.5 %
- Septième : 2 octobre 2023 : 12.5 %
- Huitième : 1^{er} novembre 2023 : 12.5 %

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au premier jour d'ouverture suivant.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

Par contre, la compensation exigible pour toute vidange de fosse septique autre que celles déjà prévues à la fréquence indiquée à l'article 12 (vidange aux 2 ans ou aux 4 ans) doit être payée en un versement unique le 30^{ème} jour qui suit l'expédition du compte au propriétaire.

ARTICLE 15. INTÉRÊTS ET PÉNALITÉ

Le conseil décrète qu'un taux d'intérêt de 7 % par année est applicable aux taxes impayées à échéance ainsi qu'à toute autre créance impayée.

Le conseil décrète également qu'une pénalité est ajoutée au montant de toutes taxes ou créance exigible. Cette pénalité équivaut à 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

ARTICLE 16. RÔLE DE PERCEPTION

La Municipalité complète, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, un rôle général de perception comprenant toutes les taxes, compensations et tarifs imposés ou exigés, selon le cas, par le présent règlement ou par tout autre règlement.

ARTICLE 17. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-07-05 : PROCÉDURES DE VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

Considérant que la greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions de l'article 2022 et suivants du Code municipal, en conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu :

- De prendre acte du dépôt de la liste des taxes impayées
- D'ordonner la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles suivants :

Matricule	Lot
1576 03 5888 0 000 0000	5 762 093
1576 34 1598 0 000 0000	5 762 121
1576 36 1823 0 000 0000	5 762 108
1576 56 3486 0 000 0000	5 762 186
1583 51 5608 0 000 0000	5 760 852
1882 41 5418 0 000 0000	5 761 559
1683 97 4537 0 000 0000	5 760 835-P

- De demander à la greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi le 8 juin 2023, à la vente par enchères publiques des immeubles mentionnés ci-haut ;

- De mandater la direction générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales (1038 C.M.)
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-07-06 : SUIVI DE L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE À LA DIRECTION GÉNÉRALE – OFFRE DE C.A.R.E.

Considérant que les démarches précédentes pour combler le poste à la direction générale sont demeurées infructueuses, il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'accepter l'offre du C.A.R.E pour un mandat de base au coût de 1 120 \$ pour 10 heures avec la possibilité d'utiliser des heures supplémentaires au taux horaire de 120 \$ afin de poursuivre les démarches pour combler le poste à la direction générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-07-07 : RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE DES CYBERRISQUES

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu de demander le renouvellement de la couverture de l'assurance Cyberrisques tel que la couverture de l'an dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. Incendie et sécurité

a) Rapport des activités du Service Incendie pour l'année 2022

Le rapport des activités pour l'année 2022 du Service Incendie est déposé et se résume ainsi

14 appels provenant de Saint-Paul et 18 appels en entraide pour 4 autres municipalités. Les participations de 14 pompiers volontaires varient entre 1 et 31, le tout selon leur disponibilité.

Merci aux pompiers volontaires.

b) Suivi des inspections et investissements requis

D'ici le 31 mars, il y aura rencontre pour préciser les besoins et d'établir un calendrier d'entretien ou de remplacement des équipements du Service Incendie.

9. Travaux publics

a) Suivi des travaux de voirie

Il n'y a pas de travaux particuliers envisagés

b) Ajout d'une caméra dans le camion de voirie

L'ajout de la caméra n'a pas encore été effectué, la recommandation d'un modèle sera envoyée pour cette commande.

2023-02-02-08 : ENTENTE D'ENTRETIEN DU RANG UN

Suite à la rencontre des représentants de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud pour discuter de l'entretien en commun d'une partie du Rang UN, il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu :

-De poursuivre l'entente d'entretien de la partie commune du Rang Un en contrepartie d'une compensation annuelle de 700 \$;

-D'effectuer le débroussaillage, aux trois ans, du Rang Un et de facturer à Sainte-Euphémie le coût réel pour ce débroussaillage de leur partie du Rang UN;

-De communiquer avec la municipalité de Sainte-Euphémie, pour s'entendre s'il survenait des situations spécifiques (ex ponceau, bris).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

d) Ponceau Ministère des Transports du Québec (MTQ) en face du 484 Route 216

Une demande de renseignements sera adressée concernant les travaux de réparation et/ou remplacement qui ont déjà été effectués au ponceau appartenant au MTQ et situé en face du 484 Route 484.

10. Eau potable

a) Bris réparé

Un bris à la conduite de l'eau potable se trouvant à la jonction des routes 216 et 283 a été réparé récemment. Il est demandé aux utilisateurs du réseau d'aqueduc d'informer la Municipalité s'ils constatent des éléments non usuels tel que bruit provenant du réseau, accumulation d'eau, etc. La Municipalité invite également les citoyens à s'inscrire à l'outil CITAM (alertes de masse) par lequel des avis peuvent être transmis rapidement en diverses situations.

11. Eaux usées

a) Réparation poste de pompage 2

La pompe a été réparée et installée lundi. Des prix pour des pompes 220 et 550 seront demandés pour se prémunir de nouveaux bris car nos pompes comptent près de 10 ans d'usage.

12. Loisirs

a) Rencontre d'information pour la nouvelle formule du terrain de jeux
La rencontre se tiendra le 13 février combinée avec une séance de travail.

b) Activité disponible pour la semaine de relâche
L'activité proposée Accro à la techno pourra être offerte pour les jeunes au complexe municipal et selon les disponibilités des animateurs.

2023-02-07-09 : DEMANDE D'AUTORISATION DU FESTIVAL FAMILLE EN FÊTE

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu d'autoriser l'utilisation des terrains, bâtiments et équipements appartenant à la Municipalité ainsi que des demandes de permis de boisson pour les activités suivantes organisées par le Festival Famille en Fête :

Sculpte ton Buton	le 12 février 2023
Feu de la Saint-Jean-Baptiste	le 23 juin 2023
Derby de démolition	le 24 juin 2023 ou remis au 25 juin en cas de pluie
Tournoi de balle familiale	le 5 août 2023

Bières et saucisses en septembre (date à déterminer)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-07-10 : DEMANDE D'AUTORISATION TOURNOI DE BASEBALL 2023

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu :

-D'accepter la demande présentée par monsieur Louis Rodrigue en tant qu'organisateur du tournoi de balle molle pour amasser des fonds pour la prévention du suicide qui se tiendra le 12 août 2023 à utiliser les installations appartenant à la Municipalité afin de réaliser cet événement incluant un spectacle de musique sous un chapiteau;

-D'autoriser qu'une demande de permis de boisson soit effectuée par l'organisateur de ces activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-07-11 : PARTICIPATION À SCULPTE TON BUTON

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de participer financièrement à l'activité Sculpte ton Buton pour un montant de 300 \$ qui sera donné en prix lors de cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité

a) Suivi de la rencontre citoyenne du 21 janvier dernier et communiqué de presse
Une cinquantaine de personnes ont participé à la consultation citoyenne du 21 janvier dernier. Un bilan est en préparation et les membres du Conseil municipal et du Comité de Développement en feront une présentation à la population dont la conclusion sera un plan d'action visant à atteindre les objectifs de développement et d'amélioration visés.

b) Suivi du Comité de Développement
Le Comité participe au travail de préparation en suivi de la rencontre citoyenne du 21 janvier dernier.

2023-02-07-12 COMMUNICATION : OFFRES DE SERVICES

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu :

-D'approuver les mandats suivants :	Coût
Modification de la gestion des courriels (WebMark)	1 005.46 \$
Modification du site internet (SimpleClic)	2 012.07 \$
Finalisation du Guide du citoyen (SimpleClic)	379.42 \$
Installation d'un système d'envoi d'infolettre (SimpleClic)	563.24 \$
Création d'un graphique pour un journal municipal (SimpleClic)	652.41 \$
Pour un total de	4 612.60 \$

Tout en ajoutant des échéances de réception de travaux selon entente avec la direction;

-De reporter la décision en ce qui concerne l'impression du Guide du citoyen et du pamphlet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

14. Résolutions diverses

2023-02-07-13 DEMANDE DE COMMANDITE DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'autoriser le versement d'une commandite de 150 \$, soit l'achat d'une page dans l'album des finissants de l'École secondaire de Saint-Paul
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-07-14 PROCLAMONS LE 13 MARS JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de proclamer le 13 mars comme Journée nationale de promotion de la santé mentale positive et qu'une invitation soit faite aux citoyens et citoyennes ainsi qu'à toutes les organisations et institutions de la municipalité de faire la promotion de la santé mentale sous le thème « Créer des liens et être bien entouré-es ».
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-07-15 ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU RANG ROLETTE OUEST – MONSIEUR ÉMILE TANGUAY

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy veut améliorer l'entrée du Rang Rolette Ouest en l'élargissant;

Considérant que Monsieur Émile Tanguay, propriétaire du lot du côté Sud de cette entrée est consentant à vendre une partie de ce lot en bordure du Rang Rolette Ouest;

Considérant que la Municipalité possède également une parcelle de terrain dans le secteur concerné;

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu :

- D'autoriser la transaction d'achat d'une partie du lot numéro 5 761 369 par la Municipalité et de vente d'une partie du lot numéro 6 045 193 à monsieur Émile Tanguay avec une soulte de 2 000 \$ payable à Monsieur Émile Tanguay;

- D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer les documents requis pour compléter cette transaction.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-07-16 : DEMANDE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE POUR CAMP EN PLEIN AIR ET PATINOIRE

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu :

- D'autoriser monsieur Jonathan Lévesque et madame Geneviève Caron et des étudiants de l'École secondaire de Saint-Paul à utiliser le terrain situé près de la patinoire pour y tenir un camping d'hiver du 2 au 4 mars 2023 et d'avoir accès au Camelot pour mesure de sécurité et accès aux toilettes;

- D'autoriser l'employé municipal à aller préparer, avec le tracteur, un terrain sur le site de l'École secondaire en vue d'en faire une patinoire;

- De prêter à l'École secondaire des tapis de caoutchouc pour les patins qui ne sont pas utilisés cet hiver;

- Que ces autorisations soient faites à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-07-17 : APPUI À LA DEMANDE DÉPOSÉE AU FRR-4 DÉPOSÉE PAR L'ÉCOLE SECONDAIRE

Considérant que l'école secondaire de Saint-Paul a élaboré un projet pour l'aménagement d'un skate-park et qu'elle souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation)

Considérant que la Municipalité est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu que la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy appuie le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) pour sa réalisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-07-18 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ANALYSE DE SOL – PROJET ROUTE 216

Considérant qu'il est requis d'avoir des données géotechniques et environnementales pour compléter l'évaluation du projet de réfection de la conduite d'eau potable se trouvant dans la partie est de la Route 216, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par

monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à demander des prix à diverses firmes pour la réalisation de travaux de forage géotechniques et environnementales dans le secteur de la Route 216 concerné.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-07-19 ACHAT D'ORDINATEURS

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de demander des prix pour le remplacement des ordinateurs des conseillers facilitant ainsi leur prise de connaissance des documents et informations pour les diverses séances du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

15. Varia ouvert

a) Message de Daniel Samson sur la Politique familiale municipale

Monsieur Daniel Samson informe la municipalité que la responsable du dossier de la Politique familiale municipale devra revoir son comité qui aura pour mandat de réviser et mettre à jour sa Politique familiale municipale.

b) Demande de service de vidange au Rang Un

Suite à une demande et une analyse des effets de cette demande, il est entendu qu'un bac saisonnier à vidanges sera ajouté à l'intersection du rang UN avec la Route 283 Nord et de vérifier avec le demandeur sa satisfaction avec la solution proposée.

c) Programme Rénovation Québec

Point remis à la prochaine réunion pour permettre la prise de connaissance des documents remis.

d) Synthèse des réalisations pour 2022 et invitation à joindre un comité de bénévoles

Le document de synthèse des réalisations incluant une invitation à joindre un comité de bénévoles sera posté dans tous les foyers (Voir en annexe)

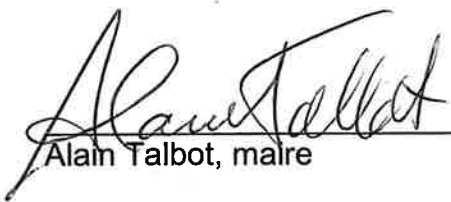
16.- Période de questions

Des questions sont adressées aux élus concernant l'activité de Sculpte ton Buton, les activités de la Semaine de Relâche, le bac qui sera ajouté, une constatation sur les mandats des élus, l'invitation qui a été faite aux personnes de l'Âge d'Or pour leur présence à la séance du 10 janvier dernier, une pensée est lue en rappel que lorsqu'il y a de l'amour, la chicane est évitée et tout va bien.

2023-02-07-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les points de l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu de lever la séance à 21h18.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.



Alain Talbot, maire

*Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

*Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 07 février 2023.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 07 mars 2023.



“BÂTIR ENSEMBLE”

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
PROVINCE DE QUÉBEC**

BÂTIR ENSEMBLE

Saint-Paul-de-Montminy, le 6 février 2023

Citoyennes, Citoyens de Saint-Paul-de-Montminy,

Lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier dernier, j’ai eu l’occasion de dresser une liste non exhaustive de divers dossiers et de réalisations de votre municipalité de la dernière année et qui débordaient souvent sur les années antérieures.

Nous trouvions important de vous partager ces réalisations et ces projets car plusieurs personnes n’ont pas pu assister à cette séance ni la regarder par notre site internet.

Je crois que vous prendrez connaissance de ces informations avec fierté et que vous conviendrez avec nous que ce sont les **élus**, les **employés**, les **comités**, les **bénévoles** et tous les **citoyens** qui doivent travailler ensemble pour assurer la réussite d’une municipalité, notre Municipalité, qu’il soit agréable d’y vivre et d’y grandir.

D’ailleurs, depuis cette séance du 10 janvier, s’est tenue la rencontre citoyenne le 21 janvier à laquelle ont participé plus de cinquante personnes, des résultats sont en compilation et un plan d’orientation et d’actions est en élaboration pour doter Saint-Paul-de-Montminy d’un développement selon les attentes et les moyens de ses citoyens.

Si vous avez des questions, je vous invite à communiquer avec un élu ou la direction générale qui se feront un plaisir de vous répondre.

Bienvenue également aux personnes désireuses de s’impliquer dans un comité ou dossier et ainsi contribuer à l’avancement de la municipalité,

Alain Talbot, maire

VOUS SEREZ LES BIENVENUS!

VOICI LA PRÉSENTATION EFFECTUÉE PAR MONSIEUR ALAIN TALBOT, MAIRE, LORS DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2023 PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

A- Revue des résultats, analyses et développement de la municipalité

Un début d'année est une période de **bilan et de résolutions**,
Pour une municipalité, c'est aussi une période de bilan des dossiers réalisés
et de **planification** des dossiers sur la table, à travailler, selon les **priorités** et les **défis** de
la municipalité.

Le résumé des dossiers que je vous présente sont et seront toujours le **résultat** des **efforts de tous** : les élus municipaux, les employés de la municipalité, de la MRC, des organismes locaux, des bénévoles et des citoyens : le travail concerté est **essentiel pour réussir**.

Concernant :

- Services de sécurité

- Incendie : 17 pompiers volontaires en font partie

- Premiers répondants : 7 premiers répondants

Ajout des pincettes de désincarcération au cours de la dernière année.

Dossier suivi par : le conseiller Christian Nadeau

- Vie des aînés

- Les Habitations du Buton :

La municipalité contribue au supplément de loyer.

- Vie Active

La municipalité fournit un local.

- MADA

Dépôt de demande d'aide financière : Achat d'un fauteuil adapté tout-terrain.

Dossier suivi par : la conseillère Marie-Hélène Pilote

- Éducation

- Service de garde communautaire

Instauré par la municipalité en collaboration avec le Centre d'Entraide
familiale de la MRC puis remplacé par celui du Centre de service de la
Commission scolaire.

- École primaire

La municipalité verse 100\$ par enfant de Saint-Paul qui dîne à l'école ce
qui aide les parents à diminuer leurs frais pour la surveillance du midi
Un conseiller (Jean-François Mayrand) a participé à l'analyse pour la
nouvelle cour d'école.

- École secondaire

La municipalité remet des bourses pour les Mérites

Participation du maire (Alain Talbot) à l'élaboration du nouveau Skate
Park en élaboration.

La serre communautaire -Atelier agricole

Atelier d'expérience de la culture accessible à la population dont madame Rosalie Voyer
est responsable.

Les Loisirs

Dossiers suivis par les conseillers Christian Nadeau et Jean-François Mayrand

Terrain de jeux

35 jeunes y ont participé les dernières années et 3 jeunes y ont travaillé.

Terrain de balle

Est reconnu dans les paroisses avoisinantes.

Merci aux membres du MARBRE

Patinoire

Réfection complète se réalisera en 2023 pour la sécurité des utilisateurs.

Pavillon du 150^{ème}

Animation et activités organisées à l'été 2022 par l'ABC des Hauts-Plateaux et Tissés-Serrés.

Sculpte ton Buton

Merci à monsieur Stéphan Rodrigue qui a imaginé et organisé cette activité pendant plusieurs années. À la recherche de relève pour continuer cette activité hivernale.

Festival de Zombies

Merci à Louis Rodrigue et son équipe qui ont amassé plus de 17 000 \$ dans notre municipalité pour la prévention du suicide pour les personnes de notre région.

Festival Famille en Fête

Merci à Stéphanie Maulu et son équipe pour leur implication. Ce comité organise des activités comme le Feu de la St-Jean, la démolition, le tournoi de balle familial.

Comité Loisirs Jeunesse

Merci à cette équipe qui organise des activités : Fête de Noël pour les jeunes et les aînés, l'Halloween, des activités lors de la semaine de relâche.

Collecte de la Guignolée

Des élus, premiers répondants, pompiers et bénévoles participent avec le Centre d'Entraide familial pour amasser des denrées qui servent aux paniers de Noël pour les plus démunis.

Ce sont de belles activités qui animent notre municipalité : vous constatez que ça prend aussi beaucoup de bénévolat, d'implication, de participation, pour réussir et aussi beaucoup d'autres comités pas nommés ici mais qui sont tout aussi importants tel que

l'ABC des Hauts-Plateaux, le Jardin des Petits-Pieds, le Club des Petits Déjeuners, les Bout'Entrain de l'Amitié, le Club Quad, de Motoneige et des Sentiers Équestres, les Chevaliers de Colomb, la Garde Paroissiale, le Comité de la Fabrique, le Cercle et des Fermières et du Club de l'Âge d'Or.
Des remerciements s'adressent également aux groupes qui ne feraient pas partie de cette liste : vous êtes tous importants et essentiels.

La gestion des ressources humaines et financières

Les employés de la municipalité

dossier suivi par le conseiller Guy Boivin et le maire Alain Talbot

L'équipe est composée de trois employés permanents et de deux employés à temps partiels ainsi que de quelques saisonniers. L'équipe se complètera de façon permanente lorsque le poste à la direction générale sera comblé, poste en affichage présentement.

La gestion financière

dossier suivi par la direction générale et tous les élus

Budget et plan triennal d'immobilisation

Suivant le Code municipal du Québec, la municipalité a préparé et adopté le plan triennal des immobilisations que le budget 2023 auxquels ont été consacrées plusieurs rencontres de travail au cours des derniers mois.

Volet des travaux

Complexe municipal

dossier suivi par les conseillers Jean-François Mayrand et Guy Boivin

La fournaise a été changée par une fournaise électrique tout en conservant celle à l'huile pour prévenir une situation d'urgence.

Rénovations à l'étude : Remplacement des fenêtres des 2 étages dont les fenêtres n'ont pas été changées et refaire la brique.

Accès au complexe : Demande d'aide financière faite au programme PRIMA pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Eau potable

Dossier suivi par le conseiller Jean-François Mayrand

Projet de réfection de la conduite dans la section est de la Route 216.

Dossier prioritaire pour 2023, les études sont commencées.

Eaux usées

Dossier de la poursuite Roche-Zurich-Rochette conclu à 99%, rendu à l'étape des signatures pour entériner l'entente hors cour commune entre les parties.

Voirie

Dossier suivi par les conseillers Jean-François Mayrand et Éric Tanguay

Réalisés : Réfection du Rang 5 (incluant le remplacement du ponceau du Rang 5 à la limite de Saint-Philémon) et de la Route Sirois qui est subventionnée à 90%
Également réalisés : travaux rang 4 à l'automne 2022

À réaliser :

Rang Rolette Ouest : Travailler son entrée qui est non sécuritaire. L'arpentage de ce rang a aussi été fait pour connaître notre emprise

En cours de réalisation :

Évaluation des chemins municipaux par le technicien en génie civil pour connaître leur état, les interventions requises, la priorité des travaux et un estimé des coûts.

Autres dossiers importants

Les éoliennes

Dossier suivi par le maire Alain Talbot et le conseiller Jean-François Mayrand

Projet déposé et en attente de la réponse d'Hydro-Québec.

Prolongement de la ligne d'électricité

Demande déposée à Hydro-Québec pour la section de la Route 283 située entre le Rang 1 et la limite de Notre-Dame-du-Rosaire.

Dossier de développement du cœur du village

Avec le support de Vivre en Ville et des agents de la MRC, analyse et recommandation pour susciter le développement du cœur du village de façon structurée et sensibiliser les propriétaires qui possèdent des terrains sur lesquels pourrait se réaliser le développement domiciliaire dans le cœur du village.

À réaliser

Modification de règlements d'urbanisme et de zonage

Dossier impliquant la participation des membres du CCU (Christian Nadeau, Marie-Hélène Pilote, Martin Morin, Gaston Lessard, Grégoire Boki et Rock Tanguay

Développement de la municipalité

Dossier suivi par le conseiller Guy Boivin et le Comité de Développement

Travail préparatoire, de réflexion et d'analyse nécessitant de nombreuses rencontres du groupe de travail,

Réalisé :

- Analyse
- Sondage des citoyens
- Nouveau guide du citoyen
- Plan d'action proposé

À venir

Rencontre de consultation **le 21 janvier** à l'École secondaire,
C'est une invitation à tous les citoyens, à chacun de vous car la municipalité veut connaître votre opinions, vos suggestions afin de poser des actions en lien avec le développement harmonieux de notre municipalité.

Un point déjà retenu : Améliorer la communication dans la Municipalité.

Conclusion

Ce sont les élus, les employés, les comités, les bénévoles et tous ses citoyens qui doivent mettre la main à la pâte pour assurer la réussite d'une municipalité, qu'il soit agréable d'y vivre et d'y grandir.

Merci de continuer à vous impliquer, la municipalité compte sur vous tous!

Alain Talbot, le 10 janvier 2023

NB : Suivent

- la liste des dossiers municipaux ainsi que le nom des conseillers qui suivent ces dossiers,
- la Plan Triennal d'Immobilisations pour les années 2023-2024-2025
- ainsi que le Budget 2023

PRÉVISIONS BUDÉTAIRES 2023

BUDGET 2022

BUDGET 2023

RECETTES

	1 425 608 \$	1 583 744 \$
Taxes	54 942 \$	66 501 \$
Paie ment tenant lieu de taxes	54 650 \$	60 900 \$
Autres revenus	29 500 \$	32 300 \$
Autres services rendus	106 455 \$	213 104 \$
Transferts inconditionnels	406 845 \$	495 451 \$
Transferts conditionnels		
	2 078 000 \$	2 452 000 \$

TOTAL DES RECETTES

DÉBOURSÉS

	410 294 \$	496 397 \$
Administration générale	173 847 \$	181 969 \$
Sécurité publique	505 545 \$	646 500 \$
Transport	303 117 \$	323 093 \$
Hygiène du milieu	96 210 \$	100 411 \$
Aménagement, urbanisme, développement	44 826 \$	46 299 \$
Loisirs et culture	197 461 \$	286 004 \$
Frais de financement	346 700 \$	371 327 \$
Remboursement de capital		
	2 078 000 \$	2 452 000 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2023-2024-2025

TITRE DU PROJET	2023	2024	2025	MODES DE FINANCEMENT
19ème Rue Réfection des services et de la voirie	1 500 000 \$			TECQ 2019-2023 800 000\$ Règlement d'emprunt 700 000\$
Rang 3 Recouvrement de la surface		1 200 000 \$		AIRL (aide financière voirie) 840 000\$ Règlement d'emprunt 360 000\$
Rang Rolette Est Réfection	15 000 \$			Budget 15 000\$
Rang Rolette Ouest Entrée	15 000 \$			Budget 15 000\$
Route 216 Est Réfection eau potable	50 000 \$			Budget 20 000\$ Fond de roulement 30 000\$
Route 283 Nord Prolongement de la ligne électrique		200 000 \$		Fond COVID MRC 60 000\$ Règlement emprunt et nouveaux branchements 140 000\$
Complexe municipal (Fenêtres)	105 000 \$			Aide financière bâtiments municipaux 75 000\$ Budget 30 000\$
Patinoire Réfection	151 379 \$			Aide fin Min Éduc et Études 53 361 \$ Pacte rural 51 218 \$ Fond de roulement 44 300\$ + 2 500\$
Développement cœur villageois	25 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	Fond vitalisation FRR-4 100 000\$ Budget municipal 25 000\$
5ème Avenue Réfection des services et de la voirie		X		
Rang 2 Réfection		X		
Rang 6 Pavé du pont	10 000 \$			Budget 10 000\$
TOTAL	1 871 379 \$	1 450 000 \$	50 000 \$	

MANDAT

ÉLU

DÉVITALISATION	Guy Boivin
VOIRIE	Jean-François Mayrand - Éric Tanguay
LOISIRS	Christian Nadeau - Jean-François Mayrand
PATRIMOINE	Guy Boivin
AFFICHAGE	Jean-François Mayrand
COMPLEXE	Jean-François Mayrand - Guy Boivin
GROSSES VIDANGES	Christian Nadeau
MADA ET POLITIQUE FAMILIALE	Marie-Hélène Pilote
ÉCORÉUSSITE (4 fois/année)	Alain Talbot (voir pour remplacement)
PARC DES APPALACHES	Marie-Hélène Pilote
INCENDIE	Christian Nadeau
C.C.U.	Christian Nadeau - Marie-Hélène Pilote
ÉOLIENNE	Alain Talbot - Jean-François Mayrand
EAU POTABLE /USÉE	Jean-François Mayrand
RESSOURCES HUMAINES	Alain Talbot - Guy Boivin

ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

Soyez rejoignable rapidement par votre municipalité en cas d'alerte

Alertes et communications paramétrables selon vos préférences

Plusieurs types de communications possibles : téléphone, courriel, mobile, SMS

INSCRIVEZ-VOUS directement par le site internet de la municipalité ou contactez le municipalité (418) 469-3120 qui se fera un plaisir de vous accompagner.

C/P - Rapport des transactions

Pour la période: 1 à 2 (N° de chèque)

Date	Nom	Description	N° facture	RésolutionN°chèque	Tot. Trans.
Période	1				
2022/04/27	RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD	ENTRAIDE INCENDIE 21-03-2022	CRF2200006		1 936.47
2022/12/31	RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD	ENTRAIDE INCENDIE 11-11-2022	CRF2200016		435.56
2022/06/09	RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD	ENTRAIDE INCENDIE 05-08-2022	CRF2200010		784.16
2023/01/17	MRC DE MONTMAGNY	ENTENTE INSPECTEUR OCT.-DÉC.22	202200844		4 941.61
2023/01/18	MRC DE MONTMAGNY	CONTRIBUTION JARDIN AGRICOLE	202200867		3 000.00
2023/01/17	MRC DE MONTMAGNY	COLLECTE PRODUITS DANGEREUX 22	202200858		292.41
2023/01/12/08	MRC DE MONTMAGNY	MAJ POLITIQUE FAM.2E VERSEMENT	202200779		1 250.00
2023/01/12/31	MRC DE MONTMAGNY	VIDANGE FOSSE COMPLÉMENTAIRE	202200869		568.00
2022/12/31	MRC DE MONTMAGNY	VIDANGE FOSSE COMPLÉMENTAIRE	202200879		409.00
2023/01/18	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	CLÉS COMPLEXE	FFX0028626		9.61
2023/01/17	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	PELLE À NEIGE	FFX0028573		28.93
2023/01/12	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	SCELLANT	FFX0028438		14.16
2023/01/11	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	GARDE THERMOSTAT	FFX0028424		81.85
2023/01/19	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	GANTS DE NITRILE	FBP0048435		22.97
2022/12/06	PÉTROLE MONTMAGNY INC.	HUILE À CHAUFFAGE	228449		1 838.18
2023/01/20	BCF s.e.n.c.r.l	COMMISSION MUNICIPALE QUÉBEC	0000639262		120.25
2023/01/10	PETITE CAISSE	POSTE,PUBLIPOSTAGE,TIMBRES,CAF	DÉCEMBRE	C2300003	403.15
2023/01/11	LES ENTREPRISES G.J.M. COULOMBE INC.	DÉNEIGEMENT RANG ROLETTE OUEST	23265	C2300004	2 276.51
2022/12/20	ALPHONSE LAMONDE INC.	INSTALLATION FOURNAISE	8011	C2300005	41 802.61
2022/12/20	ALPHONSE LAMONDE INC.	INSTALLATION FOURNAISE	8012	C2300005	1 736.01
2022/12/14	CIMA+ S.E.N.C.	RÉFECTION 19E RUE	22222033	C2300006	3 449.25
2022/12/14	CIMA+ S.E.N.C.	RÉFECTION R.SIROIS ET RANG 5	22222020	C2300006	17 246.25
2023/01/17	PETITE CAISSE	PUBLIPOSTAGE, TIMBRES	JANVIER 2023	C2300007	478.50
2023/01/17	POSTES CANADA	TIMBRES TAXATION	2023-01-17	C2300008	1 057.77
2023/01/13	BUROPRO CITATION	ENVELOPPES	2150823	C2300009	192.56
2023/01/11	BUROPRO CITATION	CHEMISES/CARTOUCHE/CLÉ USB	2149911	C2300009	327.77
2023/01/21	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	RETOUR ARTICLES DE RÉCEPTIONS	4704	C2300010	-72.47
2022/12/12	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE REMORQUE DÉGELEUSE	6994	C2300010	21.11
2022/12/12	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE DIESEL CAMION	6991	C2300010	230.01
2022/12/22	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	CERTIFICATS CADEAUX	6129	C2300010	100.00
2022/12/23	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	CERTIFICATS CADEAUX	9406	C2300010	200.00
2022/12/02	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE DIESEL CAMION	1960	C2300010	215.00
2022/12/05	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE DIESEL TRACTEUR	7717	C2300010	160.00
2023/01/06	PUROLATOR INC.	TRANSPORT COLIS	452432781	C2300012	13.29
2023/01/16	RENÉ SAMSON INC.	RÉPARATION STATION POMPAGE 2	63036	C2300013	287.15
2023/01/14	LE GROUPE ACCISST INC.	RENOUVELLEMENT ANNUEL MUTUELLE	074236	C2300016	1 149.75
2022/12/06	QUEBEC MUNICIPAL	ABONNEMENT ANN.QC MUNICIPAL	2023-2024	C2300017	212.70
2023/01/15	SHAW DIRECT	CÂBLE CAMELOT	JANVIER 2023	C2300018	80.07
2022/12/22	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	PRÉPARATION ÉTATS FINANCIERS	2639461	C2300019	9 485.44
2022/12/16	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	TRANSPORT DE COLIS	25105465	C2300020	28.86
2022/11/01	KGC INC.	ABONNEMENT ANNUEL ALARME	7270	C2300022	248.35
2022/12/31	FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	FORMATION LOGICIEL GESTION FIN	FAC0003948	C2300023	2 142.85
2023/01/12	AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS DÉCEMBRE 2022	DAS DÉC.	L2300002	5 558.05
2023/01/12	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	DAS + CNESST DÉC. 2022	DAS DÉC.	L2300003	12 900.03
2023/01/13	VIDÉOTRON s.e.n.c.	COMMUNICATION EAUX USÉES	JANVIER 2023	L2300004	45.99
2023/01/06	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ TERRAIN LOISIRS	673 902 541	L2300005	662.72
2023/01/06	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ COMPLEXE	673 902 541	L2300006	1 266.09
2023/01/09	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE MUNICIPAL	610 902 755	L2300007	30.94
2023/01/09	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ 6E RANG	629 802 660	L2300008	1 435.74

CPGR_RAPTRANS

C/P - Rapport des transactions

Pour la période: 1 à 2 (N° de chèque)

Date	Nom	Description	N° facture	Résolution	N° chèque	Tot. Trans.
Période 1						
2023/01/09	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTR. RÉDUCTEUR DE PRESSION	629 802 660		L2300009	185.46
2023/01/06	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ EAUX USÉES	613 602 739		L2300010	1 210.95
2023/01/06	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ EAUX USÉES PP4	619 902 683		L2300011	51.23
2023/01/06	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ EAUX USÉES PP1	613 602 739		L2300012	81.46
2023/01/03	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	619 902 683		L2300013	697.64
2023/01/04	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ NOUVEAU RÉSERVOIR	652 302 614		L2300014	991.26
2023/01/04	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ EAUX USÉES PP2	628 902 670		L2300015	177.16
2023/01/04	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE INCENDIE	668 502 845		L2300016	1 048.29
2023/01/22	TELUS	ÉLECTRICITÉ EAUX USÉES PP4	628 902 670		L2300017	239.05
2023/01/11	FERME DU 5E RANG	TÉLÉPHONE/INTERNET GARAGE	JANVIER 2023		L2300018	530.23
2023/01/01	AMP EXCAVATION INC.	DÉNEIGEMENT RANGS 3E VERSEMENT	615		P2300008	25 869.38
		CONTRAT DÉNEIGEMENT 3E VERSEME	059-2022		P2300009	25 869.37
Sous-total à la période		1				178 056.69
Période 2						
2023/02/07	NAPA GGM (ARMAGH)	HUILE/NETTOYEUR À FREINS	CR854-677315			- 389.21
2023/01/23	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	GANT NITRILE	FFX0028775			17.79
2023/01/26	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	CLÉ,BOUTON ENTRE REGINA	FFX0028865			34.49
2023/01/31	MRC DE MONTMAGNY	MUTATIONS (JANVIER-DÉC. 2022)	202200916			280.00
2023/01/31	AREO-FEU	BANC ESSAIE/CALIBRATION	F0044672			1 033.06
2023/02/01	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	BALLAST	FFX0029011			39.85
2023/02/01	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	CONNECTEUR,PINCE COUPANTE	FFX0029013			20.39
2023/02/06	SMP 9248-5986 QUÉBEC INC.	BAC À VIDANGE(ROLETTE)	9158			349.94
2023/02/03	COOP AVANTIS (QUINCAILLERIE)	DÉGIVREUR SERRURE	FFX0029129			12.55
2023/02/06	BUROPRO CITATION	PLANIFICATEURS HORAIRE	CRF2200070X	C2300009		- 109.17
2023/01/27	BUROPRO CITATION	MARQUEUR,STYLO,PAPIER	2160640	C2300009		100.72
2023/01/01	MRC DE BELLECHASSE	VERS.#1 QUOTE PART VIDANGES	CRF2300028	C2300011		38 304.66
2023/01/25	LES ENTREPRISES PASCAL GIROUX	FUITE ACQUEDUC ROUTE 216	394283	C2300014		1 322.21
2023/01/19	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	DOSSIER GÉNÉRAL	128692	C2300015		538.95
2023/01/19	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	SYLVIE LAVOIE EXPROPRIATION	128694	C2300015		4 057.98
2023/01/19	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	PROJET EAUX USÉES-COLLECTE	128695	C2300015		4 400.34
2023/01/19	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	QUESTION SUR CONTRAT DE DÉNEIG	128697	C2300015		1 534.92
2023/01/31	EUROFINS ENVIRONEX	PRÉLÈVEMENT EAUX USÉES	838330	C2300021		336.31
2023/01/31	EUROFINS ENVIRONEX	PRÉLÈVEMENT EAU POTABLE	838329	C2300021		194.89
2023/01/12	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QC	COTISATION MEMBRE RENOUVELLEME	ADH04107	C2300024		569.13
2023/01/24	MRC DE BELLECHASSE	AJUST. CONTENANTS MÉTALLIQUES	CRF2300003	C2300025		40.00
2023/01/24	MRC DE BELLECHASSE	AJUST. CONTENANTS MÉTALLIQUES	CRF2300002	C2300025		80.00
2023/02/07	PETITE CAISSE	TIMBRES,PUBLIPOSTAGES	JANVIER 2023	C2300026		276.10
2023/02/07	PETITE CAISSE	CAFÉ	JANVIER 2023	C2300026		51.00
2023/01/17	VILLE DE MONTMAGNY	EXAMEN THÉORIQUE POMPIER	2022-000592	C2300027		99.23
2023/02/03	CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE DE LA	ADHÉSION PÉRIODE 2023-02/2024-	2300000947	C2300028		287.44
2023/01/22	TELUS	TÉLÉPHONE CAMELOT	JANVIER 2023	L2300019		96.13
2023/01/24	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE MUNICIPAL	688 302 449	L2300020		30.94
Sous-total à la période		2				53 610.64
Total						231 667.33